

République Française  
Département LOIRET  
Commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Mairie - 2 rue des Essarts  
TÉL. 02 38 32 50 76 - Fax 02 38 32 52 56

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE  
Séance du 20/12/2018

L'an 2018 et le Jeudi 20 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'ex-presbytère en raison de travaux à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme LAROCHE Bernadette, M. LE GOFF Jean-François, Mme GÉRARD Evelyne, M. BEAUVALLET Etienne, Mme JOUBERT Annick, M. PINÇON Gérard, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, Mme DORAT Bernadette, Mme NASSIEU-MAUPAS Véronique, Mme CANCE Odile.

Absents excusés : M. LAVENDER Alain (Procuration à Mme CHAILLER Nathalie), M. JEANTY Florent.

Secrétaire : Mme ROLLET Magali

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 13 Décembre 2018

Date d'affichage : 13 Décembre 2018

## SOMMAIRE

Tarifs communaux 2019

Décision modificatives 2018 - Budget Lotissement

Projet de déviation (RD 95/RD 97)

Demande de subvention au titre des amendes de police

Proposition commerciale de PRIMAGAZ

Proposition de spectacle

Cérémonie des Vœux

Affaires diverses

### réf : 2018-81 – Tarifs communaux 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les tarifs communaux pour l'année 2019, à savoir :

. Frais d'accès au service de l'eau : **55 €** – A percevoir auprès des nouveaux abonnés

. Frais de fermeture de branchement : **33 €** – Dû lors du départ des abonnés

(tarifs appliqués depuis 2012)

. Location des salles communales, réservées aux habitants de la commune :

Salle polyvalente (150 personnes maximum) : **200 €** la journée + caution de 500 € ;

Salle ex-presbytère (40 personnes maximum) : **100 €** la journée + caution de 500 €

En cas de location sur deux jours, le tarif appliqué pour la deuxième journée est fixé à 50 % de la redevance (tarifs appliqués depuis 2011)

. Travaux effectués par un exploitant agricole pour le compte de la commune :

Main d'œuvre : **20 €/heure** - Majoration de 50 % en cas d'intervention de nuit, dimanche et jours fériés – (18 € de 2012 à 2017) à laquelle il convient de rajouter l'indemnité horaire pour le matériel : **31 €** (33 € en 2012).

. Concessions dans le cimetière communal :

. trentenaire : **200 €** (159 € depuis 2011)

. perpétuelle : **550 €** (519 € depuis 2011)

- , Tarifs de l'espace cinéraire :
  - . les tarifs d'une case de columbarium et cave-urne à **400 €** (390 € depuis 2012) **pour 15 ans et 800 €** (780 € depuis 2012) **pour 30 ans**.
  - . la taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir à **80 €** (60 € depuis 2012)

. Droit de pêche dans l'étang communal pour les habitants de la commune :

- . carte annuelle pour les adultes : **40 €** (depuis 2012 - 35 € en 2011)
- . carte annuelle pour les enfants de moins de 16 ans : **15 €** (inchangé depuis 2007)
- . carte d'invité à la journée : **10 €** (depuis 2012 - 8 € en 2011)

Hors commune :

- . carte annuelle d'invité pour les adultes : **80 €** (tarif appliqué depuis 2014)
- . carte annuelle d'invité pour les enfants de moins de 16 ans : **30 €** (tarif appliqué depuis 2014)
- . carte d'invité à la journée : **10 €** (depuis 2012 - 8 € en 2011)

. Tarif des emplacements du vide-grenier : **2 €** le mètre, à l'extérieur, (4 € les 3 m de 2007 à 2017) et **3 €** la table d'1m20 à l'intérieur des salles (4 € les deux tables en 2016)

. Tarif de la bourse aux jouets, aux vêtements et articles de puériculture : **3 €** la table d'1 m 20 (tarif depuis 2014)

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **réf : 2018-82 – Décisions modificatives 2018 – Budget Lotissement**

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune est tenue de verser à l'Etat la taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles prévue à l'article 1605 nonies du Code général des impôts pour la vente du lot n° 2 pour un montant de 3 392 € (taxe et vente de ce terrain non prévues sur le budget 2018), il propose d'effectuer les votes de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	Recettes
6015 Terrains à aménager	45 375 €	
7015 Vente de terrain		45 375 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 375 €</b>	<b>45 375 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

#### **Projet de déviation (RD 95/RD 97)**

Suite aux divers incidents qui se sont produits dans la rue du Château d'eau, une signalisation temporaire interdisant les poids-lourds a été mise en place. La commune va se rapprocher de la Direction des Routes et des entreprises de signalisation routière pour la mise en place d'une interdiction aux véhicules de plus de 10 mètres de long, Chemin des Fortifications.

Monsieur le Maire a évoqué ce problème avec M. Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental ; il est donc envisagé un projet de déviation (pour rejoindre directement les routes départementales 95 et 97) et éviter ainsi le passage des poids-lourds dans la rue du Château d'Eau.

Le Conseil Départemental sera également sollicité pour une étude de sécurité au niveau du carrefour RD97/RD95 ; cette étude est subventionnable à hauteur de 50 %.

#### **Demande de subvention au titre des amendes de police (signalisation RD 95- rue du Château d'Eau)**

La commune n'étant pas en possession de devis (fourniture et implantation de panneaux de signalisations en agglomération, sur la RD 95), et compte-tenu que le dossier de demande de subvention auprès du Département du Loiret doit être déposé au plus tard le 15 Février 2019, le Conseil Municipal étudiera ce programme lors du conseil municipal de Janvier 2019.

#### **Proposition commerciale de PRIMAGAZ**

Descriptif des prestations :

A la charge de PRIMAGAZ : la fourniture du stockage à savoir une citerne enterrée de 1 750 kg ; la mise en place du stockage (avec réalisation fouille et remblaiement), l'organisation d'un service sécurité dépannage, maintenance et visites périodiques du stockage.

L'entretien de l'air de stockage est à la charge de la commune.

Contrat sur 5 ans – Consommation annuelle de 7.3 tonnes pour un prix unitaire Gaz/Tonne : 850 € HT et une location annuelle de 100.00 € HT/an (prix garanti 24 mois et une participation commerciale de 500 € HT d'avoir gaz).

En 2017, la commune a payé 1 897.10 € HT de fuel (contre 1 737.40 € HT si la commune chauffait au gaz) sans compter que maintenant, avec l'isolation de la mairie, l'étude ENERGETIS prévoyait une baisse de consommation avoisinant les 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite.

### **Proposition de spectacle**

La compagnie Pérégrin'(dont une des danseuses faisait partie de la troupe Espace Danse qui était venue donner un spectacle en 2007 et 2009), est une compagnie régionale, qui, pour pouvoir bénéficier d'aides de la DRAC et du Conseil Régional, devait déposer un dossier avant le 15.12.2018 avec trois dates de spectacle dans la région Centre (entre septembre 2019 et Décembre 2020).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a délivré une attestation mentionnant son intention de programmer, sur l'année 2020, le spectacle « Touche pas à mes regards... et toi et moi et toi.

Coût de la prestation d'1/2 heure : 800 €

Le devis n'a pas été signé et la commune pourra toujours revenir sur sa décision en temps opportun.

### **Cérémonie des vœux**

La date est fixée au dimanche 13 Janvier 2019 à 17 heures à la salle polyvalente d'Autruy-sur-Juine.

### **Affaires diverses**

#### Décor lumineux :

La société Electron Libre présente ses excuses pour les désagréments liés aux dysfonctionnements des décors lumineux. Malgré le remplacement, ce matin, des nouveaux raccordements, les décors disjonctent toujours. Aussi, afin de ne pas endommager les décors, l'entreprise a privilégié l'éclairage public à la remise en service des décors qui posent problème ; ces derniers ne seront donc pas remis en service cette année et seront expédiés, lors de la dépose, au fournisseur fabricant chargé de la réparation (à leur charge).

Remerciements à l'encontre de M. et Mme Laurent THEVRET pour le don de leur sapin qui décore la place du village durant les fêtes de fin d'année et également à Monsieur SAS, dirigeant de l'entreprise UNIBATIBOIS de Marolles-en-Hurepois qui a abattu et aidé à la mise en place de ce sapin à titre gracieux.

#### Téléthon 2018 :

La manifestation, organisée le samedi 8 Décembre 2018, a rapporté à l'A.F.M. 3 414.50 €. Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des bénévoles et tout particulièrement Madame Annick JOUBERT qui a été une fois encore l'instigatrice de cette manifestation.

Secrétariat : La mairie sera fermée les lundis 24 et 31 Décembre 2018.

Madame GÉRARD Evelyne demande s'il serait possible d'acheter un deuxième chariot pour la salle polyvalente. A prévoir sur le Budget 2019.

La prochaine réunion de Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 17 Janvier 2019 à 20 h afin de pouvoir déposer des demandes de subventions au titre de la DETR au plus tard le 25.01.2019

La séance est levée à 22 heures 00

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON

